

Image not found or type unknown



## En cas de deces qui touche la retraite ou la prime ?

Par **mylan**, le **01/03/2010** à **13:32**

Bonjour, mon futur mari est fonctionnaire. nous nous marions bientôt lui étant divorcé depuis 3 ans environ il m'affirme qu'en cas de décès son ex femme ne touchera rien ni prime ni versement de retraite par exemple mais que cela me reviendrait puisque nous serons mariés. est-ce vrai ? si nous avons un enfant ensemble cela change-t-il quelque chose ? merci beaucoup de me répondre .cordialement